

Sélection en master : pourquoi les calendriers hétérogènes posent problème

20-25 minutes

Vit-on les dernières heures des calendriers hétérogènes de la sélection en master ? Le gouvernement s'est en tout cas emparé du sujet. Un groupe de travail est notamment à l'œuvre pour refondre la plateforme "Trouver mon master" en le rapprochant de Parcoursup, avec la participation de plusieurs acteurs du supérieur. Mais d'où part-on ? Pourquoi ce besoin de changer les temporalités de la sélection en master, presque cinq ans après la promulgation de la loi du 23 décembre 2016, qui a positionné la sélection en M1 et non plus en M2 ? AEF info a interrogé plusieurs acteurs de terrain. Ils témoignent d'une volonté d'homogénéisation déjà présente mais largement handicapée par des universités souhaitant maintenir leurs propres calendriers, ce qui pousse les étudiants à attendre avant de définitivement se positionner. Temps pendant lequel leur place ne se libère pas pour les autres.





Libre de droits

Avec une période d'ouverture des candidatures pouvant s'étaler de janvier à octobre, le calendrier de la sélection en master est long. Et très hétérogène. Une réalité amenée à changer : lors de sa conférence de presse de rentrée 2021, la ministre Frédérique Vidal a elle-même reconnu que "l'absence d'un calendrier harmonisé" entraîne une situation de blocage, notamment pour les étudiants sans solution faisant appel au "droit à la poursuite d'études" et dont les dossiers, portés par les rectorats, se débloquent "majoritairement" à la rentrée ([lire sur AEF info](#)).

Ainsi, la refonte annoncée de la plateforme "[Trouver mon master](#)" sur le modèle de Parcoursup s'annonce comme un levier central de cette volonté de remettre de l'ordre dans cette procédure. Si la majorité des acteurs interrogés par AEF info se montrent favorables à une homogénéisation des calendriers, ils soulignent également des points d'attention. Et pointent que la pause estivale d'août, avec la fermeture des universités et des rectorats, retarde fortement l'ensemble de la procédure.

Entre janvier et octobre, que se passe-t-il ?

Les campagnes de recrutement peuvent durer une semaine comme six mois. Les universités étant soumises à la règle du "[silence vaut accord](#)" (deux mois pour signifier à l'étudiant s'il est pris ou non, sans quoi il est automatiquement admis), elles répondent aux candidats dans un temps limité pour leur signifier un "avis favorable", un "avis défavorable", ou la mise sur liste

complémentaire. Là, les étudiants répondent favorable ou non à la proposition et s'inscrivent dans les délais imposés par l'établissement.

Les candidats ayant reçu un avis défavorable ont 15 jours pour faire valoir leur "droit à la poursuite d'études" et saisir le rectorat. Une saisine adossée à des conditions à remplir, devenues plus strictes en mai 2021 ([lire sur AEF info](#)). Les rectorats, qui n'ont pas de délais imposés pour répondre aux candidats, vérifient la validité des dossiers et les envoient dans plusieurs établissements pour tenter de leur trouver une place et restent en attente des retours. En parallèle, les universités, si elles n'ont pas rempli leurs capacités d'accueil, peuvent organiser une deuxième, voire troisième session de recrutement, généralement en juillet et septembre.

De plus, et c'est [une nouveauté de 2021](#), "en fin de procédure, pour les étudiants dont la saisine n'aura pas encore été traitée avec succès, il est prévu un examen des dossiers par une commission d'accès au deuxième cycle de l'enseignement supérieur. Cette commission réunit notamment le recteur de région académique et les présidents des universités de la région".

Ainsi, il arrive que certains étudiants rejoignent une formation en master courant octobre.

Déjà une volonté d'homogénéiser les calendriers...



David Leroy et Sabine Chaupain-Guillot, co-coordonateurs du réseau des VP CFVU

| *Droits réservés - DR*

D'après les coordinateurs du réseau des VP CFVU, Sabine Chaupain-Guillot (Lorraine) et David Leroy (Rouen), dès janvier 2017, soit au lendemain de la promulgation de la loi du 23 décembre 2016, le réseau s'est réuni "pour se dire : maintenant, il faut trouver des calendriers communs".

Calendriers "dont la majorité des établissements s'est saisie", avec une fin de période de recrutement en avril-mai afin de répondre aux étudiants "avec un calendrier rapproché" avant début juillet. Le tout, en se pliant à la règle du "silence vaut accord", dont le réseau demande depuis longtemps que les universités soient exemptées.

La filière "droit" aussi a commencé à s'organiser pour harmoniser les calendriers, d'après Jean-Christophe Saint-Pau, président de la Conférence des doyens de droit et de science politique et doyen à l'université de Bordeaux. Ainsi, un groupe de travail s'est monté, il y a un an, pour prendre le sujet à bras-le-corps et, dans un premier temps, "faire dialoguer des facultés

dans un même périmètre. Dans mon cas, Bordeaux a par exemple harmonisé ses calendriers avec Toulouse, avec lequel nous avons un public semblable".

... mais il suffit de quelques exceptions pour enrayer la machine

Toutes les universités n'embrassent pas ces calendriers communs. Et ces réfractaires sont, d'après David Leroy, essentiellement des universités franciliennes et "des mentions très spécifiques". Jean-Christophe Saint-Pau cite aussi les universités franciliennes, notamment l'emblématique Paris-II, qui a "un calendrier complètement incompatible avec les autres universités. Même pour la rentrée universitaire, elle démarre trois semaines à un mois après les autres, ce qui retarde l'ensemble de l'année".

Il suffit de se promener sur la plateforme "Trouver mon master" pour se rendre compte des disparités. Par exemple, sur le droit notarial pour la session de recrutement 2021, le site indique que Limoges, Nantes et pas mal d'autres établissements recrutent jusqu'à la dernière quinzaine de mai ; Paris-I le 7 juin ; les universités de Lorraine et Montpellier, l'université de Paris et Paris-Saclay la mi-juin ; Paris-II le 25 juin ; l'Upec le 3 juillet ; l'université de Corse le 13 juillet... Et à l'opposé, Paris-Nanterre a recruté sur une semaine, du 18 au 25 mars 2021.

Une situation qui ne touche évidemment pas que le droit et que dénonce Maryam Pougetoux, VP en charge des questions universitaires et de jeunesse de l'Unef : "Aujourd'hui, les étudiants qui candidatent en master doivent se faire un rétroplanning complet des différentes périodes de candidatures, avec leurs différents identifiants, mots de passe, les dates de fin de candidatures et aussi les heures (minuit, midi, 18h...). Ils doivent surveiller leurs mails, respecter les délais, alors qu'ils

sont déjà stressés par leurs examens."



Jean-Christophe Saint-Pau, président de la Conférence des doyens de droit et science politique

| *Droits réservés - DR*

Des étudiants qui tardent à répondre

Ces calendriers hétérogènes ont des conséquences pour la suite. Car, comme le rappelle David Leroy, une fois la réponse de l'établissement reçue, "les étudiants n'ont pas le même temps pour s'inscrire dans les établissements. Pour certains, c'est 15 jours. Pour d'autres, il n'y a pas de dates".

Par corollaire, "cela peut conduire à des situations de blocage, car les étudiants sont en attente des autres réponses avant de

faire leur choix. Donc, ils gardent la place tant qu'ils n'ont pas de réponse, voire oublient de se désister après s'être inscrits ailleurs, ce que nous ne voyons pas. Pendant ce temps-là, cette place n'est pas disponible pour les autres", commente Sabine Chaupain-Guillot, complétée par son homologue du réseau : "Cette situation fait que nous sommes obligés de faire du surbooking d'avis favorables. Pour 100 avis favorables, environ 50-60 diront venir. Et sur eux, seuls 30-40 s'inscriront réellement".

Un constat partagé par Jean-Christophe Saint-Pau et dont les effets en droit sont décuplés par rapport à d'autres filières, puisque les candidats en M1 candidatent régulièrement "dans 20, 30 voire 40 universités", explique-t-il.

des Saisines tardives des rectorats

Depuis mai 2021, un étudiant sans solution en master peut saisir le recteur de la région académique dans laquelle il a obtenu sa licence, dans un délai de 15 jours "à compter de la date d'obtention de son diplôme national de licence" ou "à compter de la notification de la dernière décision de refus opposée à ses candidatures" en master. Si une bonne partie des réponses vont parvenir aux candidats entre mai et juin, il suffit d'une ou deux universités en décalé pour ralentir le début de la saisine du recteur.

D'après le réseau des VP CFVU, les établissements reçoivent surtout les demandes des rectorats à partir de mi-juillet, ce qui, avec la coupure estivale, renvoie le traitement de la majorité de ces dossiers à fin août. Les étudiants restent donc souvent pendant un mois, voire plus, sans réponse. De quoi susciter beaucoup d'angoisse, selon Maryam Pougetoux (Unef), qui souligne aussi un problème d'attitude de plusieurs rectorats :

certaines ne recevant que des réponses négatives des universités, ne répondent tout simplement pas à des étudiants, les laissant dans un flou complet, "alors que la loi les oblige à formuler au moins trois propositions".

Angèle Delpech, ancienne VP en charge de la défense des droits à la Fage (jusqu'à fin septembre 2021), indique de son côté que le syndicat a reçu bien plus d'appels à l'aide que l'année précédente d'étudiants n'ayant aucune solution de master pour la rentrée. Les sollicitations portent sur les démarches pour saisir le recteur et celles pour amener son cas devant la justice. Même constat du côté de l'Unef. Angèle Delpech souligne aussi qu'harmoniser les calendriers permettrait aux étudiants sans solution de saisir plus rapidement la justice pour faire valoir leur cause, alors qu'aujourd'hui, beaucoup ne le font qu'à partir de la rentrée.

Des rectorats "mal outillés"

Le rapport rendu en mai 2021 par les députés Philippe Berta (Modem, Gard) et Karine Lebon (GDR, La Réunion) pointe l'impossibilité, pour les rectorats, de remplir à bien cette mission de réponse aux saisines, surtout d'atteindre l'objectif "d'au moins trois propositions" ([lire sur AEF info](#)). Ainsi, "les services rectoraux sont mal outillés pour gérer, dans des délais très courts, des dossiers qui excèdent leur champ de compétence traditionnel, n'étant pas des services d'orientation".

Sans oublier qu'en raison d'un "manque de visibilité" sur les places disponibles dans les établissements, les recteurs "sont contraints de multiplier les demandes pour espérer obtenir quelques réponses positives de la part des universités. Selon les informations recueillies, ils envoient en moyenne 40 demandes par étudiant, parfois jusqu'à 100 !".

Prop



Fabienne Blaise, rectrice déléguée à l'ESRI Grand Est.

| *Droits réservés - DR*

ortionnellement peu d'étudiants, mais qui demandent beaucoup de travail

D'après Frédérique Vidal, il y a eu 7 700 saisines de rectorats en 2021, soit moins que l'an passé (8 100). Avec, toujours, cette même problématique de l'adéquation entre les places disponibles et les demandes des candidats. "Ces dossiers sont souvent pour des formations dans lesquelles nous n'avons déjà plus de places", soupire Sabine Chaupain-Guillot, qui constate que des rectorats se sont retrouvés à faire des propositions à

des candidats très éloignés de leurs souhaits d'origine.

Au 10 septembre 2021, le rectorat de la région académique Occitanie recensait 800 dossiers éligibles, pour une centaine de solutions de master à proposer aux étudiants. "Les filières en droit et en psychologie sont très tendues. Elles regroupent 60 % des cas d'étudiants qui font appel à la commission régionale d'accès au second cycle", explique Khaleb Bouabdallah, recteur délégué à l'ESRI. "Nous faisons le maximum avec les établissements pour essayer de trouver un maximum de solution à un maximum d'étudiants", assure-t-il.

Sur un total d'environ 600 saisines de titulaires d'une licence en région académique Grand Est, "22 % des saisines recevables sont closes, ce qui signifie que les étudiants ont reçu des propositions, qu'ils ont acceptées ou non", indique le 4 octobre à AEF info la rectrice à l'ESRI Fabienne Blaise. "Cette année, il y a eu un peu moins de saisines, probablement en raison des nouveaux critères d'acceptabilité". "Nous essayons de trouver des formations qui correspondent. Mais il y a aussi des dossiers très faibles, parfois. Certains étudiants ne sont pas pleinement conscients des exigences qu'implique le master", observe aussi la rectrice. "Bien sûr, tous les étudiants ont le droit d'accéder à un master. Mais il faut aussi qu'ils se dotent des compétences requises pour y réussir".

Dans la région académique Bourgogne Franche-Comté, les saisines ont augmenté au fil des ans. La raison : la forte hausse du nombre de saisines formées par des titulaires d'une licence de droit. En effet, avant 2020 et de façon transitoire, la majorité des mentions de master de droit relevait du régime dit dérogatoire, où seul l'accès à la deuxième année de master pouvait être conditionné par une capacité d'accueil.

Le recteur délégué à l'ESRI de Nouvelle-Aquitaine, Claudio Galderisi, indique de son côté que les saisines d'étudiants orphelins de master ont diminué de 17 % à la rentrée 2021 : 860 contre 1 132 un an plus tôt. Le nombre d'étudiants acceptant une formation alternative est en revanche en légère baisse ; ils sont 250 contre 350 en 2020. "Nous avons beaucoup de difficultés à convaincre des étudiants qui ont formulé des vœux dans les filières en tension de se réorienter", analyse Claudio Galderisi. Le droit abriterait le plus de récalcitrants.



Claudio Galderisi, recteur ESRI de Nouvelle-Aquitaine.

| *Droits réservés - DR*

Des méthodes pour gagner du temps

D'après Claudio Galderisi, un travail de concertation avec les vice-présidents CFVU des six universités de sa région a été entrepris, dès avril 2021, pour accroître la capacité d'accueil effective en deuxième cycle. Mais "tout en tenant compte des débouchés professionnels", précise Claudio Galderisi. "Le taux de remplissage s'est élevé en 2020 à un peu plus de 85 % en moyenne. Nous avons souhaité le faire progresser de manière significative (entre 2 et 3 %)", explique le recteur délégué à l'ESRI. Les vice-présidents CFVU ont ainsi discuté avec les directeurs des composantes en tension pour à la fois augmenter la capacité d'accueil et l'utiliser au mieux, de façon à desserrer la sélection à l'entrée.

"Quand on a des taux de pression de 20 à 40 candidats par place, il n'y a aucune raison de ne pas utiliser pleinement la capacité d'accueil de la filière concernée", dit-il. L'exercice a été "objectivement compliqué" mais plutôt payant selon lui, vu la diminution du nombre de saisines par rapport à l'année précédente.

David Leroy, VP CFVU de l'université de Rouen, témoigne, lui, d'une méthode plus radicale : "Nous laissons un mois aux composantes pour instruire les dossiers. Si dans le mois, elles n'ont pas répondu, l'étudiant est de facto inscrit". En revanche, en accord avec le rectorat de Normandie, priorité est donnée aux étudiants diplômés de l'université de Rouen. "Nous nous sentons plus redevables pour ces étudiants que les autres."

Des pistes pour désengorger l'entrée en m1

Les coordinateurs du réseau des VP CFVU s'interrogent : "est-ce que tous les étudiants ont vocation à aller en master ?". Et de rappeler la piste, notamment soulignée dans le rapport de Philippe Berta et Karine Lebon, de professionnaliser les

licences ([lire sur AEF info](#)).

Une autre piste a été avancée par la CPU lors de sa conférence de rentrée : "une spécialisation après la licence pour un certain nombre d'étudiants, conçue avec les branches professionnelles, prioritairement réalisée en apprentissage" ([lire sur AEF info](#)).

Ainsi, Claudio Galderisi (Nouvelle-Aquitaine) croit à la déclinaison d'un dispositif similaire au parcours Paréo post-licence. Cette perspective devrait, avec d'autres pistes à l'étude, faire l'objet d'un groupe de réflexion au sein du MESRI.

Des différences de niveau ?

Manquer plusieurs semaines de cours a-t-il des conséquences ? David Leroy s'est adonné à des calculs : "Dans mon établissement, les étudiants issus des saisines ont en moyenne 4 % de taux de réussite en moins par rapport aux étudiants pris directement. C'est très peu comme différence".

Contrairement aux coordinateurs du réseau VP CFVU, Jean-Christophe Saint-Pau estime que ce décalage est un réel problème : "Beaucoup de responsables pédagogiques font le constat d'un décalage trop important de niveau. Ce n'est pas forcément un service à rendre à ces étudiants, d'un niveau souvent plus faible, que de les prendre alors qu'ils ont manqué quatre à six semaines de cours". Comme David Leroy, il a réalisé des calculs sur la promotion de M1 en droit de l'année 2020, sur Bordeaux : "Normalement, la réussite dans nos parcours de master se chiffre entre 95 % et 100 %. Les endroits où il n'y a pas ces chiffres-là, ce sont dans la plupart des cas des étudiants que nous avons pris dans le cadre de la procédure des saisines de rectorat".

Pour lui, un peu comme pour les coordinateurs du réseau des VP CFVU, il y a une "ambiguïté dans le système", entre le droit

à la poursuite d'étude, la non-obligation pour les universités d'accepter les étudiants et "la volonté des responsables de formation de créer des cohortes homogènes" avec des bons taux de réussite et une bonne insertion professionnelle.

Les difficultés de logement

Et si l'étudiant ayant saisi le rectorat trouve une place sur le tard, quelles autres conséquences pour lui ? "Déjà, s'il est pris dans la même ville que sa licence, peut-être qu'il aura dû rendre son appartement. Dans ce cas, comme pour ceux qui se retrouvent dans une nouvelle ville, ils arrivent après tout le monde pour trouver un logement. Avec la crise du logement, notamment dans les grosses villes, c'est extrêmement angoissant pour eux", souligne Angèle Delpech (Fage).

Sans compter la détresse des étudiants sans solution, qui tentent de plaider leur cause [en alpaguant directement les enseignants](#) ou en entamant une grève de la faim, comme cela a eu lieu [à Lyon](#).

Des points d'attention pour la refonte de "Trouver mon master"

La refonte de "Trouver mon master" est globalement bien accueillie par tout le monde, même par Maryam Pougetoux, de l'Unef, pour qui une plateforme regroupant l'ensemble de l'offre de formation en master "faciliterait aussi bien la vie des étudiants, des universités et des rectorats". Elle met cependant en garde contre un trop grand rapprochement du modèle de Parcoursup, qui "la ferait tomber dans le même système de sélection".

Les coordinateurs du réseau des VP CFVU se montrent très favorables à l'idée d'une plateforme commune à tous les établissements, avec le même système informatique et des

calendriers plus harmonisés pour, derrière, que les étudiants fassent moins jouer la concurrence et libèrent les places plus vite.

Du côté du droit, Jean-Christophe Saint-Pau pointe un burn-out ambiant chez les responsables pédagogiques en droit : "des collègues ne veulent plus prendre la responsabilité de diplômes. Nous sommes professeurs des universités, avec des activités d'enseignement, de recherche, d'administration et autres. Nous ne pouvons pas passer des semaines à des opérations de sélection, avec en plus encore et encore des dossiers à traiter pendant l'été et en septembre".

Ainsi, la conférence souhaite qu'à l'avenir, une plateforme remplisse les conditions suivantes : voir quelles facultés proposent quelles mentions, le niveau demandé, le nombre de dossiers déposés les années précédentes, les capacités d'accueil, ainsi que les débouchés. Une "deuxième phase", pour lui, serait "qu'un étudiant puisse formuler des vœux et qu'une fois l'université ayant accepté son vœu et que lui confirme cette acceptation, cela le désinscrive automatiquement de tous les autres vœux qu'il a formulé à côté".

Quitte, glisse Jean-Christophe Saint-Pau, à ce que ce soit une plateforme spécifique pour le droit, en raison des "problématiques de flux que n'ont pas les autres filières".

De l



Isabelle Demachy, VP formation, innovation pédagogique et vie étudiante de l'université Paris-Saclay.

| *Droits réservés - DR*

a place pour des adaptations

En revanche, les coordinateurs du réseau des VP CFVU disent entendre les besoins de certaines universités et disciplines, notamment celles avec une forte présence d'étudiants internationaux. "Lors d'échanges avec le MESRI sur la refonte de 'Trouver mon master', nous avons pointé le besoin d'avoir des procédures particulières, notamment pour les étudiants internationaux", indique Sabine Chaupain-Guillot.

L'université Paris-Saclay est typiquement dans ce cas. Pour

Isabelle Demachy, VP formation, innovation pédagogique et vie étudiante, l'hétérogénéité des calendriers pour recruter les étudiants en général "est avant tout entre les disciplines et n'est pas nécessairement le symptôme d'une désorganisation". En effet, regrouper toutes les disciplines sous de mêmes dates de recrutement "ne va pas nous correspondre, car tout le monde n'a pas les mêmes besoins : certaines équipes ont besoin d'avoir une information très complète sur ce qui s'est passé pendant l'année de licence ; pour d'autres, le premier semestre va leur suffire car ils s'appuient plus sur les expériences de l'étudiant, sa motivation ou un entretien".

Enfin, pour les coordinateurs du réseau, il faudra que les équipes soient accompagnées après cette refonte pour éviter de prendre en main un tout nouvel outil au dernier moment.